



Certificat de garantie commerciale



Informations générales

D'une part, la société JUNG SAS, exploitant la plateforme www.backmarket.fr, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, SIRET 804 049 476 R.C.S., 154 Boulevard Macdonald, 75019 Paris, ci-après dénommée "Back Market".

D'autre part, la société Vendido immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille, SIRET 494 707 482, Avenue de la Motte . 59810 Lesquin, France ci-après dénommée " le Vendeur".

Offrent à l'acheteur une garantie commerciale, ci-après dénommée "Garantie Commerciale" en complément des garanties légales dues par le Vendeur.

Champ d'application de la Garantie Commerciale

La Garantie Commerciale s'applique aux télévisions ci-après dénommées "le Produit" achetés au Vendeur sur www.backmarket.fr. Le Vendeur prend en charge les 6 premiers mois de la garantie puis Back Market couvre les 6 mois suivants.

Au total, la Garantie Commerciale est valable pendant 1 an; dans ce cadre, le Vendeur ou Back Market (selon la période) répondent des défauts de conformité existant lors de la délivrance du Produit.

La garantie commerciale sera valable sur le territoire français uniquement. Aux termes de la garantie commerciale, le Vendeur et Back Market s'engagent à proposer un service-après-vente conforme à des critères qualitatifs plus étendus que ceux prévus par les garanties légales. A ce titre, l'Acheteur sera dispensé d'apporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit pendant toute la durée de la garantie commerciale de 12 mois. De plus, le Vendeur ou Back Market s'engagent à reprendre le Produit non-conforme, dès les informations requises envoyées par l'Acheteur, sous un délai de 24h, par la fourniture d'un bon de retour. Une solution d'échange, réparation ou remboursement est proposée sous cinq jours ouvrés maximum à compter de la réception du Produit par le Vendeur ou Back Market.

La Garantie Commerciale ne sera pas étendue sur la période de temps nécessaire à la réparation dans le cadre de l'exercice de la Garantie Commerciale.

Conditions et exclusions de la Garantie Commerciale

L'application de la Garantie commerciale est exclue dans les cas suivants :

- Lorsque le Produit est oxydé ou cassé.
- Lorsque l'un ou plusieurs des composants du Produit ont été manipulés par l'acheteur ou un tiers.
- Lorsque l'utilisation du Produit par l'acheteur dépasse une utilisation dite normale c'est-à-dire une utilisation habituellement attendue d'un produit semblable par un consommateur.
- En cas de négligence ou de défaut d'entretien du Produit par l'acheteur ni en cas d'usure normale du Produit, d'accident survenu après la livraison ou en cas de force majeure.

Conséquences de l'exclusion de la Garantie Commerciale

Si un appareil exclu de la garantie peut être réparé et que l'acheteur le souhaite, le Produit sera réparé et l'acheteur supportera l'intégralité des frais de réparation du Produit (pièces, main d'œuvre, transport, etc.).

Déclaration de Garantie Commerciale

Les réclamations au titre de la Garantie Commerciale sont adressées directement par l'Acheteur par le biais du compte client qui y fait une description du problème et peut fournir des photos de l'appareil sous tous les angles. Après avoir examiné et validé la demande de garantie, il sera fourni à l'acheteur une étiquette de retour prépayée. L'acheteur sera informé par courrier électronique de l'état d'avancement de la réparation.

Responsabilité

JUNG S.A.S. n'est en aucun cas vendeur ou revendeur des Produits sur la Plateforme lesquels sont vendus directement par Vendido. JUNG S.A.S. agit comme simple intermédiaire hébergeur et la responsabilité de Back Market est strictement limitée à la Garantie Commerciale décrite dans le présent certificat, pour la période comprise entre le 6ème et le 12 mois de garantie.

Droits légaux

La Garantie Commerciale n'affecte pas les droits du consommateur au titre des garanties légales dues par le Vendeur, ainsi que les éventuelles réclamations contre le fabricant.

Loi applicable

La Garantie Commerciale est soumise à la législation française. En cas de conflit, les parties se soumettent à la juridiction du domicile du consommateur.

Résolution des litiges

Dans le cas où des litiges surviendraient dans le cadre de la Garantie Commerciale couverte par les présentes, la plateforme en ligne de résolution des litiges de l'Union européenne est à votre disposition au lien suivant : https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main_home2_show&ng=FR.